

# CENI : la guerre entre le président et le vice-président par lettres circulaires

écrit par GuineePolitique© | 24 décembre 2019



En réponse à la lettre circulaire du président de la CENI Salif Kébé demandant aux présidents des démembrements et aux personnels administratif et technique de l'institution, à ne recevoir ou mettre en exécution aucune instruction venant des sept Commissaires qui ont annoncé leur retrait du processus électoral, le vice-président de l'institution Elhadj Mamadou Bano Sow a invité ces mêmes démembrements, personnels administratif et technique de ne pas se soumettre aux injonctions du président de la CENI. Une cacophonie au sein de l'institution en charge des élections qui témoigne de la déliquescence des institutions guinéennes de façon générale.



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



# C.E.N.I

Référence : CENI/BE/VP01/2019/001

Conakry, le 23 Décembre 2019

## *Le Vice- Président de la CENI*

### **Aux Démembrements et**

### **aux personnels administratif et Technique**

Suite à la lettre circulaire que Me Amadou Salif KEBE vous a adressée sous la référence 708/CENI/BN en date du 19 Décembre 2019, dans laquelle il vous invite à ne recevoir ou mettre en exécution aucune instruction venant des Commissaires cités dans ladite lettre, il m'a paru nécessaire de vous écrire pour vous préciser les éléments ci-après :

- Les sept (7) Commissaires cités dans son courrier n'ont fait que mettre à nu les défaillances que vous-même avez constatées lors de la dernière opération d'enrôlement. Je vous informe que Me Amadou Salif KEBE ne veut pas assumer ces dysfonctionnements qui pourtant sont décriés partout. C'est le cas des retards accusés dans le lancement des opérations d'enrôlement à plusieurs endroits, de l'insuffisance de récépissés, des pannes de kits et de moteurs, de l'insuffisance et du retard de paiement des primes des membres de démembrements et des membres des CAERLE, parmi tant d'autres ;
- Les sept (7) Commissaires dénoncent les pratiques viciées et les prises de positions partisans et inéquitables de Me Amadou Salif KEBE ; Ils dénoncent également l'usurpation flagrante des prérogatives de la plénière de la CENI par Me Amadou Salif KEBE en violation de la loi L044 portant fonctionnement de la CENI ;
- Les sept (7) Commissaires n'ont pas démissionné de la CENI et ne se sont pas retirés du processus électoral, ils ont plutôt décidé de ne plus accompagner le déroulement du chronogramme devant conduire aux élections législatives du 16 février 2020 ;
- Les sept (7) Commissaires réclament une analyse approfondie de l'opération d'enrôlement et exigent que toutes les anomalies soient extirpées du fichier électoral afin d'aboutir à un fichier électoral assaini et fiable, conditions

essentielles pour l'organisation des élections crédibles, transparentes et apaisées. Ce que refuse Me Amadou Salif KEBE. Les sept (7) Commissaires ne valideront qu'un fichier raisonnablement fiable ;

**Les Sept (7) signataires de la déclaration du 17 décembre 2019 demeurent Commissaires de la CENI, Directeurs dans leurs départements respectifs et parrains de leurs circonscriptions respectives ; par conséquent, ils gardent toutes leurs autorités vis-à-vis des membres de démembrements de la CENI et vis-à-vis du personnel administratif et du personnel technique de la CENI.**

Quand bien même qu'ils ne donneront aucune instruction pour les opérations liées aux élections législatives du 16 février 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, ils restent vos interlocuteurs sur toutes autres questions, contrairement à la lettre de Me Amadou Salif KEBE. Ainsi les membres de démembrements et les personnels administratif et technique de la CENI sont invités à continuer la collaboration avec les sept (7) Commissaires signataires de la déclaration du 17 décembre 2019.

**En outre, j'invite tous les membres de démembrements à garder leur neutralité, leur impartialité et leur équité conformément à leur serment et à refuser toute instruction manifestement partisane, inéquitable et illégale, fût-elle de Me Amadou Salif KEBE.**

Enfin, Madame DIOP Marie Helene SYLLA, Directrice du département des Démembrements, demeure votre interlocutrice et a qualité de vous transmettre toute instruction et tout message en dehors (et ce jusqu'à nouvel ordre) de ceux portant sur les opérations liées aux élections législatives prévues le 16 Février 2020.

Tout en vous félicitant pour le travail effectué lors de cette pénible opération d'enrôlement des citoyens, je sais compter sur votre compréhension et votre bonne collaboration.



**Elh. Mamadou Bano SOW**  
Vice-Président de la CENI

Dans une déclaration rendue publique le 17 décembre dernier, sept commissaires de la Commission électorale nationale indépendante de la Guinée ont annoncé leur retrait du processus électoral des législatives. Ils dénoncent entre autres le processus électoral en cours et disent être « dans l'incapacité d'établir les statistiques à savoir combien d'électeurs enrôlés, combien de nouveaux et combien de mise à jour », condamnent « le blocage de l'accès aux résultats de dédoublonnage », « la confiscation des données et cette mise à l'écart des commissaires dans le traitement des données au site central », « la non mise à disposition par l'Etat, des fonds nécessaires à la conduite des opérations d'une telle envergure.

---

---

## **Législatives de février 2020 : l'ombre des élections passées plane [Par Lamarana Petty Diallo]**

écrit par GuineePolitique© | 24 décembre 2019



---

La Guinée

parle encore d'élections comme en 2010, 13 et 15. Autant dire qu'on en a l'habitude. Et de quelle manière ?

---

Les Guinéens

ont toujours payé le prix fort avant, pendant et après toute élection en y laissant leur vie. Ils meurent, plutôt sont tués, pour des résultats, le plus souvent, futiles, inutiles et puérils. Les revendications post-électorales, les unes plus sanglantes que les autres n'ont jamais rien donné. A moins que ce ne soient des négociations stériles et contre-nature.

Les élections qui s'annoncent ne semblent pas vouloir déroger à la règle. Les prémices sont là : visibles, connues mais paradoxalement ignorées de tous. Pourtant, le professeur a déjà dit haut et fort ce qu'il en est. A ses ouailles d'appliquer la sentence et les Guinéens sont avertis :

*« Dans les autres pays où il y a de nouvelles constitutions, il y a eu beaucoup de manifestations, il y a eu des morts, mais ils l'ont fait ».*

Alpha Condé, dans une [interview au Monde](#) – 24 octobre 2019

Le message

est on ne peut plus clair. Les législatives qui se dessinent sont le prélude

des présidentielles. Comme tel, il faut utiliser, comme à l'accoutumée,

l'ultime recours. Résultats, une vingtaine de morts qui s'additionnent à la

centaine enregistrée entre 2010 et maintenant. Toujours pour les mêmes raisons :

les élections. Les mêmes résultats : l'échec.

Telle est la

logique guinéenne : les uns se font tuer pour que les autres règnent de

père en fils. Si ce n'est mourir pour des hommes et des femmes sans conviction

et sans idéal.

*Les uns se battent, meurent et d'autres sont élus. Les familles pleurent, des personnes, souvent non méritantes sont élevées au rang de titres ronflants : « Honorable », « Excellence ».*

Certains

pleurent du moment que d'autres chantent, gambadent sur tous les coins du

territoire pour crier victoire.

Parmi les

élus figurent, le plus souvent, des transfuges du pouvoir ou de l'opposition.

Certains sont de simples chefs de partis familiaux ou de meneurs de bandes de

quartiers, des opportunistes tout poil qui se font élire sur la liste de partis

politiques auxquels ils n'ont jamais appartenu.

Élus, ils plastronnent quelques temps sur les tribunes des

assemblées générales de leurs partis adoptifs avant de se barrer pour rejoindre le grand manitou.

A force de lécher bottes et bottines, de se frotter au sol jusqu'à l'usure du dernier pantalon, ils se voient bombarder ministre, souvent avec le statut tant convoité de « ministre d'Etat ». Aujourd'hui, c'est eux qui sont envoyés discuter avec leur mentor d'hier.

Mais attendons car si l'épine négocie avec la plante- du pied, on verra bien qui choisira la partie qu'il faut piquer ou épargner. Dans tous les cas, aucun résultat ne serait être pire que les précédents.

Dorénavant, les points non négociables sont connus par l'une et l'autre partie. La question du troisième mandat et ses avenants. Inutile d'en débattre car la chose est déjà dans l'escarcelle de l'adversaire à moins que le FNDC passe à la vitesse supérieure en fixant une finalité plus audacieuse à ses revendications.

Troisième mandat ou pas, une chose est claire. Si en Guinée, il y a enrôlement des électeurs pour les législatives, à l'étranger, il y a « enrôlement.

Terme dont l'usage scientifique signifie : unité déviable convenant à la manipulation ».

Dans

plusieurs pays où vivent les Guinéens tant en Afrique, en Europe qu'ailleurs, on n' enrôle pas. On roule dans la farine. Il est fort à craindre que tel ne soit le cas dans le territoire guinéen aussi. Les faits sont parlants par eux-mêmes.

- Les ordinateurs et autres outils informatiques utilisés sont obsolètes et d'usage aussi hésitant qu'un pas de caméléon. Ils ne permettent pas d' enrôler plus de vingt (20) personnes par jour. Ils s'arrêtent au beau milieu des opérations comme un baudet qui refuse de porter le fardeau de son maître. A croire que nos machines informatiques sont télépathiquement liées à la CENI. A moins qu'il ne s'agisse d'une lenteur humainement orchestrée.
- Quant aux consommables, on pourrait se demander si certains agents recenseurs ne les prennent pas au mot : en consommant tout simplement ce qui est consommable par nature.
- Les passeports non biométriques ne sont pas autorisés alors que leur délivrance a été stoppée depuis longtemps. Dans tous les cas, combien de Guinéens en disposent à l'étranger ?
- A défaut de passeports, c'est la carte consulaire qu'il faudrait présenter. Mais la signature et la délivrance journalière ne doivent pas dépasser le nombre magique de vingt par jour : histoire de ménager les phalanges de son excellence qui souffriraient peut-être d'arthrose. Dans tout ça, la priorité revient à certains. Deviez lesquels ?
- Les demandes ont rarement de suite favorable. L'absence de réponse touche tout particulièrement les provinces (départements et régions) hors Paris et sa région.
- Le tâtonnement dans la rédaction sur papier des noms et

prénoms vient alourdir les handicaps soulevés. La lenteur des recenseurs parachève celle des machines et renforce la longue chaîne des blocages.

- La dichotomie entre manifestations du FNDC, l'appel des leaders politiques à participer au processus d'enrôlement, la négociation avec le pouvoir et la demande d'arrêt de l'enrôlement des électeurs a sans aucun doute impacté la motivation.

Par

conséquent, l'annonce fondée ou non de la demande d'arrêt de l'enrôlement, qui a été publiée sur le net et jamais démentie par l'opposition, a quelque peu semé le trouble dans les esprits des Guinéens vivant loin du pays.

Tout semble

indiquer que rien n'a été ménagé pour que le processus d'enrôlement reproduise les méthodes du passé. Les cas de la France, du Sénégal, de l'Angola et d'ailleurs illustre parfaitement cette hypothèse.

A bien

observer, on se rend compte qu'on est plus dans une opération-marketing dont le but est de clamer au monde entier : " il y a eu un enrôlement au niveau national et à l'extérieur. Par conséquent, tous les ingrédients d'une bonne élection sont réunis. Prendre pour preuve les missions qui sillonnent actuellement les pays étrangers sera d'autant plus approprié. Les scènes de contestation à l'ambassade de Guinée au Sénégal ne suffiront pas à ternir l'image du processus. Pourtant, des cas de blocages se sont

produits loin des  
écrans dans d'autres pays.

Si la  
situation générale du processus de recensement est un peu  
partout similaire à  
celle de l'étranger, l'opposition guinéenne prendrait de  
grands risques de  
participer aux législatives de février 2020. Elle devrait bien  
réfléchir pour  
savoir quelle option adopter : aller aux législatives dans la  
quasi-assurance de perdre ? Revendiquer, comme d'habitude une  
victoire  
qu'elle ne peut avoir dans les circonstances actuelles ?

Cette fois-ci, plus que par le passé, au rythme où vont les  
choses et à quelques jours de la clôture des opérations  
d'enrôlement, aucun parti ne peut se faire prévaloir d'un taux  
élevé de militants ou sympathisant enrôlés. En outre, le  
scénario mis en place permettrait difficilement à l'opposition  
de contester les résultats. Une méthode beaucoup plus affinée,  
réfléchie et extérieurement bien colorée en « recensement  
transparent » semble avoir été pensée en amont par  
l'adversaire.

Pour 2020,  
il semble avoir s'être penché n'aura sur la manière de gagner  
par le  
recensement des électeurs. Un recensement entamé bien avant  
celui en cours.

Par  
conséquent, s'il gagnait par la manipulation des résultats,  
fraudait dans les  
unes et, vraisemblablement, durant les décomptes, il n'aura  
plus besoin de la  
faire. Si tout se passe comme à l'étranger, le nombre  
potentiels de votants

recensés le met loin devant. Cela lui donne plus de crédibilité face à la communauté internationale : notre médecin post-mortem.

Dans la logique actuelle et au vu des faits déjà dénoncés, le panier de la victoire ne semble pas pencher du côté des adversaires du régime en place. L'enrôlement des mineurs constaté dans certaines régions de la Guinée et qui ne serait que la part visible de l'iceberg, pourrait bien avoir son pendant à l'étranger. D'une autre manière, avec des pratiques plus abruptes, voit-on.

Dans tous les cas, les échéances électorales qui s'annoncent risquent d'être source d'un double avènement : enfantement des uns et enterrement, politiquement parlant, des autres.

Aux différents partis de l'opposition de savoir comment s'inscrire dans l'une des perspectives.



**M. Lamarana Petty Diallo**, Guinéen- Professeur Hors-Classe, lettres-histoire, Orléans- France/ [lamaranapetty@yahoo.fr](mailto:lamaranapetty@yahoo.fr)

---

---

# L'opposition guinéenne demande l'arrêt des opérations d'enrôlement en cours [Déclaration]

écrit par GuineePolitique© | 24 décembre 2019



---

## ***Déclaration***

Les images d'enrôlement de mineurs de moins de 10 ans dans les CAERLE, relevées dans les fiefs proches du RPG, sont de notoriété publique. Elles ont largement été diffusées sur les réseaux sociaux ces derniers jours. Ces images sont choquantes et traduisent l'intention manifeste du pouvoir de remplir le fichier de mineurs dans le seul dessein d'assurer le troisième mandat soit par le referendum soit par les législatives. Le communiqué du Président de la CENI en date du 1er décembre 2019 a d'autant moins rassuré que nous avons assisté à l'intensification de ces pratiques frauduleuses depuis lors. Ce sont ces mêmes pratiques frauduleuses qui avaient permis au Président Alpha Condé de se faire réélire en 2015. L'enrôlement des mineurs que nous constatons dans la révision en cours est sans précédent de par son ampleur et son caractère discriminatoire. Ces pratiques sont de nature à

affaiblir considérablement les fondements de l'Etat et constituent, avec la violence d'Etat, les principales armes du régime actuel pour se pérenniser.

Ainsi, comme pour les précédentes élections, le pouvoir d'Alpha Condé prépare une mascarade électorale à l'aide d'un processus émaillé de nombreuses irrégularités dont entre autres :

- L'enrôlement réduit à 25 jours alors que le code électoral prévoit 3 mois. 25 jours pour enrôler ceux qui ont atteint l'âge légal de voter depuis 2015 (dernière date de la révision de la liste électorale) ; radier tous les électeurs décédés et ceux qui sont indûment enregistrés ; et procéder, à titre exceptionnel pour cette révision, au ré-enrôlement des 6 042 643 électeurs qui sont déjà dans la base de données, conformément à la recommandation principale du rapport d'audit du fichier électoral.
- L'envoi dans les fiefs réputés proches du pouvoir des commissaires représentant le RPG à la CENI avec l'appui de l'Administration inféodée a permis le recensement sans retenue des mineurs dont les images scandaleuses inondent les réseaux sociaux.
- La visite opportuniste d'Alpha Condé en Haute Guinée dès l'ouverture de la période d'enrôlement. Ses discours aux accents de campagne ont été entendus par les cadres de son parti et leurs affidés de l'Administration comme un appel pour exécuter les basses pratiques habituelles sur le processus électoral en leur donnant encore plus d'ampleur.
- Les nombreuses difficultés enregistrées dans les opérations de révision sur le terrain. Plus particulièrement dans les fiefs considérés proches de l'opposition : arrivée tardive et pannes fréquentes des kits, retards importants dans le démarrage des opérations dans plusieurs CAERLE, insuffisance et

parfois manque de matériel et de consommables (rupture organisée des récépissés) avec les risques sur l'enrôlement liés à la non délivrance des récépissés qui sont la preuve d'une inscription sur la liste électorale. De tels actes discréditent la CENI et augurent de façon certaine des conflits électoraux ou post électoraux aux conséquences imprévisibles.

C'est pourquoi, dans le souci de préserver la paix sociale, nous demandons l'arrêt du processus en cours afin de prendre de manière concertée les mesures correctives nécessaires pour rendre plus crédibles les prochaines élections.

L'opposition réitère sa ferme volonté à œuvrer pour la consolidation de la démocratie et réaffirme sa détermination à exiger que les conditions de transparence soient réunies pour la tenue des prochaines élections. Elle rappelle également la nécessité de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport d'audit du fichier électoral. Les partis politiques de l'opposition invitent l'ensemble des guinéens à rester mobilisés pour faire échec à la volonté de confiscation des suffrages des citoyens.

Conakry, le 05/12/2012

---

---

# SCAN : « si l'opposition va aux législatives en février, ça sera seulement pour accompagner Alpha Condé » Aliou Barry

écrit par GuineePolitique© | 24 décembre 2019



**Aliou Barry, chercheur en géopolitique et consultant sur les questions de paix, de sécurité et de défense (Décembre 2019, Lynx fm)**

« On n'a pas achevé le processus des élections communales. Curieusement, tout le monde parle de législatives, alors qu'on n'a pas installé les chefs de quartier qui sont les croix essentielles pour un hold-up électoral. [ ] Partout où il y a un fort électoral de l'opposition, il n'y a pas de récépissé, les machines

sont en panne. Donc, si l'opposition va aux législatives en février, ça sera seulement pour accompagner Alpha Condé »

[Lire la source](#)

---



### **Bah Oury, président de l'UDD (Décembre 2019)**

« Nous souhaitons que le Président Alpha Condé soit également à l'écoute de son peuple. Et son peuple lui demande de renoncer à ce changement constitutionnel qui ne pourra rien apporter de bon au pays, ni à lui même, ni au RPG (...) »

[Lire la source](#)

---



### **Sidya Touré, président de l'UFR (Novembre 2019)**

« Les anciens du RPG qui se sont battus pendant 20 ans sont dans la misère. Même une vieille maison ils n'en ont pas. Ce sont ces opportunistes qui font la campagne d'une présidence à vie ou de changement de constitution qui sont en train de s'enrichir »

[Lire la source](#)



### **Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG (Novembre 2019)**

« Cette révision se fait dans des conditions chaotiques parce qu'il n'y a aucune organisation. Il y a un sabotage par l'institution chargée d'organiser les élections, la CENI et le gouvernement de la République qui devait veiller à ce que tous les guinéens puissent s'enrôler et voter.

Mais, malheureusement, nous constatons qu'il y a une sainte pagaille partout dans le pays. On empêche les gens de s'enrôler dans les fiefs de l'opposition en disant qu'il n'y a pas de consommables, il n'y a pas de récépissés, la machine est en panne, l'agent est malade »

[Lire la source](#)



---

### **Aliou Bah, président du Model (Novembre 2019)**

Sur la révision du fichier électoral : « un échec, une catastrophe parce que la loi a été d'abord violée. Au lieu de trois mois prévus par la loi en termes de révision ordinaire, la CENI a imposé

un calendrier de  
révision extraordinaire de 25 jours »

[Lire la source](#)



---

### **Alpha Condé, président guinéen (Novembre 2019)**

« L'avenir de la Guinée se décide en Guinée et ça sera fait par le peuple de Guinée ; comme nous l'avons fait en 1958. N'ayons peur de rien sauf Dieu, car unis, nous sommes capables d'aller loin »

[Lire la source](#)

---

*Un scan réalisé par Sékou Chérif Diallo*

---

---

# **Guinée : ma CENI et mon fichier, le « trousseau de l'autocrate »**

écrit par GuineePolitique© | 24 décembre 2019



---

Les signes sont inquiétants, les incertitudes se multiplient, les positions se radicalisent, les enjeux sont importants, les élections à venir en Guinée présentent tous les éléments d'alerte d'une crise majeure.

---

En affirmant lors d'un [meeting de soutien à N'Zérékoré](#) le 16 novembre 2019 qu'il y a désormais « deux Guinée », Alpha Condé ôte le manteau de président censé rassembler tous les guinéens (qu'il n'a d'ailleurs jamais véritablement porté) pour celui d'un autocrate prêt à tout pour se maintenir au pouvoir aux termes de ses deux mandats consécutifs. La réalisation de ce projet plongera le pays dans une profonde instabilité politique, sociale et économique. Tous les scénarios sont ouverts. Revivre les périodes sombres de coup d'état serait tout simplement catastrophique pour ce pays. En affaiblissant les institutions et les instruments légaux de transfert du pouvoir, Alpha Condé fait le travail préalable que tout potentiel putschiste aspire : avoir des raisons valables de passer à l'acte et compter sur la légitimation de la subversion par le peuple.

En Mauritanie, lorsque le général Aziz prend le pouvoir en août 2008, il affirme vouloir « sauvegarder les acquis démocratiques » en accusant le président déchu d'avoir violé « les dispositions de la Constitution », de n'avoir rien fait contre la hausse vertigineuse des

prix des denrées alimentaires, d'avoir « créé un climat propice à la généralisation de la mauvaise gestion, du détournement des deniers publics et de la corruption ». [La légitimité des coups d'Etat se construit également sur l'idée d'un risque de troubles ethno-tribaux](#), en renvoyant l'instabilité potentielle du pays non seulement à une mauvaise gestion politique et économique, mais aussi à une nature intrinsèquement anarchiste de la société. L'appropriation de tels arguments dans le contexte guinéen est aujourd'hui facilitée par les agissements du pouvoir de Conakry.

Certes, un chef d'Etat peut toujours compter sur des loyalistes au sein de la grande muette pour protéger son pouvoir mais parfois les événements s'accélèrent de façon inattendue. Au Soudan, tout à commencer par une décision du gouvernement de confier les importations céréalières au secteur privé, qui a occasionné [l'augmentation du prix du pain](#). Pour des raisons bien calculées, les officiers militaires soudanais ont préféré sacrifier le puissant Omar El Béchir.

La Guinée doit réussir sa première transition pacifique du pouvoir. Il revient à la majorité rassemblée autour de l'esprit du FNDC de combattre tous les projets (le plus souvent pilotés par de groupes d'individus aux intérêts convergents) qui mettraient en péril la paix et

la stabilité du pays. Après avoir été [une terre d'accueil pour des milliers de sierra léonais](#), libériens et ivoiriens, la Guinée ne peut se permettre de sombrer dans le chaos parce que tout simplement un petit groupe a décidé de modifier les règles du jeu démocratique qui garantissent la paix, la stabilité et le vivre ensemble.

### **Manipulation du fichier électoral**

Depuis le 21 novembre 2019, les [opérations d'enrôlement et de révision du fichier électoral](#) se déroulent sur toute l'étendue du territoire national en prélude aux élections législatives du 16 février 2020.

La problématique du fichier électoral a toujours été au centre des crises de confiance entre les acteurs politiques guinéens. L'opposition politique n'a cessé de dénoncer les « anomalies » sur le fichier électoral. Selon [Sidya Touré](#), président de l'Union des forces républicaines (UFR), le fichier électoral « comporte plus d'un million et demi d'électeurs fictifs répartis dans les régions de Kankan, Faranah, Nzérékoré et même Labé ». C'est aussi l'avis de [Aliou Condé](#), le secrétaire général de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) « Le fichier électoral comporte 77 % d'anomalies, trois millions de personnes, soit la moitié de l'électorat, n'ont pas de données biométriques ». Si le président de la CENI dément [l'existence](#)

[de fictifs](#),

en reprenant une des conclusions du rapport d'audit à savoir des électeurs inscrits mais dont les données biométriques sont manquantes, les signalements des cas d'enrôlement de mineurs dans les zones acquises au parti au pouvoir sont nombreux et des preuves [vidéos](#) circulent sur les réseaux sociaux depuis le début des opérations.

Déjà en 2015, les révélations de la députée de l'opposition Fatoumata Binta Diallo assurant avoir observé dans la région de [Faranah l'enrôlement de mineurs](#) avaient suscitées de vives réactions des responsables du parti au pouvoir qualifiant ces accusations d'infondées. Face à l'ampleur des accusations de l'opposition sur cette question d'enrôlement de mineurs, le comité technique de suivi du fichier électoral était sorti de sa léthargie en publiant un [rapport](#) le 12 septembre 2015 avec une recommandation spécifique sur la question de l'âge : « Renforcer le contrôle de l'âge lors de la distribution des cartes et prendre les dispositions pour que les directives de la CENI en la matière s'imposent à tous ».

Le dialogue politique inter-guinéen ([Accords du 12 octobre 2016](#)) avait mis un accent particulier sur le recrutement d'un « cabinet pour réaliser un audit complet du fichier électoral ». Deux ans après, débutaient les [travaux d'audit du fichier électoral](#) pilotés

par des experts de l'Union européenne, de l'OIF et du PNUD. Le [10 octobre 2018](#), les membres du comité technique d'audit du fichier électoral ont remis le rapport d'audit du fichier électoral au ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Interrogé sur le contenu du rapport, le président dudit comité Mamady III Kaba affirmait ceci : « [Il y a effectivement un nombre très élevé, un million cinq cent trente mille et quelques \(1 530 000\) électeurs, qui n'ont pas leurs données biométriques au complet](#) ». Sans parler de l'existence d'électeurs fictifs comme le dénonce l'opposition, Kaba avance une toute autre explication : « L'équipe d'experts, composée de sept (7) personnes, a trouvé des raisons pouvant justifier cet état de fait. Et l'une de ces raisons majeures, il y a eu plusieurs opérateurs qui ont travaillé sur le fichier électoral guinéen au fil du temps. Les opérateurs n'utilisaient pas le même système et du coup, le transfert d'un opérateur à un autre, a altéré certaines données biométriques notamment, les empreintes. » Pour l'opposition politique, les [anomalies sont nombreuses](#) : « plus de 1 564 388 électeurs inscrits dans le fichier sont sans empreintes digitales, plus de 3 051 773 d'électeurs non dédoublonnés, plus de 3.000.000 d'électeurs sont nés entre un 1er janvier et un 1er

juillet, et donc un peu plus de la moitié des électeurs ne peuvent pas produire un acte d'état civil avec une date de naissance exacte ». Pour corriger ces anomalies, elle [recommande](#) : « Au vu des doublons persistants du nombre de citoyens sans données biométriques et de décédés qui pourraient encore figurer dans la base des données, un contrôle physique de l'ensemble des électeurs s'impose. Chaque citoyen revient confirmer ou compléter ses données alphanumériques et biométriques pour qu'il soit maintenu dans la base. »

Malgré toutes les recommandations formulées dans le rapport d'audit et les dénonciations sur le manque de transparence dans l'établissement du fichier électoral, l'enrôlement de mineurs reste une pratique frauduleuse redoutable que le pouvoir en place compte rééditer pour remporter les élections futures. Pour vanter les efforts de la CENI, un expert de l'OIF n'avait pas hésité à affirmer lors d'une conférence de presse tenue à Conakry le 21 octobre 2019 que : « la CENI a fourni l'effort d'acquérir un autre programme d'appui, c'est le programme ABIS qui est un programme hautement performant pour la détection des enrôlements multiples ». Selon cet expert « [l'ABIS permettra aussi à faire d'autres recherches telles que la reconnaissance de l'âge potentiel de l'électeur](#) ». Aujourd'hui, les images montrant [l'enrôlement de mineurs](#)

dans la région de la haute Guinée font penser à des actions coordonnées et encouragées par les autorités locales avec la bénédiction des commanditaires basés à Conakry.

Face à l'ampleur des dénonciations de ces pratiques sur les réseaux sociaux, le président de la CENI s'est fendu d'un [communiqué](#)

ce dimanche 2 décembre 2019 pour annoncer les dispositions prises par

son institution : « le Président de la CENI constate sur les réseaux

sociaux des images faisant allusion à des cas d'enrôlement de mineurs.

La CENI mène des enquêtes et prend déjà des dispositions informatiques

pour déceler et radier tout enregistrement de mineurs. Sur la question

il demande : – Aux présidents de CEPI de faire le tour des CAERLE et de

prendre des dispositions disciplinaires contre tout membre de CAERLE

impliqué dans un cas d'enregistrement illégal. – A ETI-Bull de mener des

enquêtes et de relever de sa fonction tout opérateur de saisie qui

aurait enrôlé un mineur. – Et, le logiciel dont dispose la CENI permet

de faire un audit et de savoir exactement quel opérateur et à quel

moment il ou elle a enrôlé un électeur. » En attendant, la fabrique d'un

électorat composé de mineurs se poursuit dans les fiefs du parti au

pouvoir.

## **L'enrôlement des mineurs, une tradition politique africaine**

Si certains observateurs n'hésitent pas à réduire les consultations électorales à de « simples formalités administratives » qui seraient dominées par des acteurs politiques se livrant à un « banditisme électoral plutôt qu'à une compétition loyale », pour reprendre la formule de Kassoum Tapo l'ancien président de la Commission électorale nationale indépendante du Mali, il faut toutefois noter que les graves dysfonctionnements observés dans le déroulement des opérations d'enrôlement des électeurs en Afrique de façon générale résultent d'une volonté manifeste des pouvoirs en place de violer les règles du jeu démocratique. Quantin dans son article intitulé « [les élections en Afrique: entre rejet et institutionnalisation](#) » explique ces dysfonctionnements comme : « des stratégies jouées par les groupes au pouvoir menacés dans leur hégémonie par une installation durable de la règle de la majorité».

Pour Mokamanede cité par le chercheur Koné, auteur d'un article intitulé : [TIC et processus de démocratisation en Afrique](#) : pour un système de gestion transparente des élections par l'expérience du « Parallel Vote Tabulation » (PVT), le processus électoral en Afrique souffre de deux contraintes : les contraintes institutionnelles et socio-culturelles. Il note que les

structures des régimes à parti unique n'ont pas changé et les pays africains ne disposent pas de données démographiques fiables.

L'enrôlement des mineurs est une recette politique très prisée dans les palais africains où les présidents autocrates cherchent par tous les moyens à contourner les exigences de transparence et de sincérité des opérations électorales. Lors des [élections générales au Burundi de 2015](#), l'opposition ne cessait de dénoncer des distributions massives de cartes nationales d'identité à des mineurs et aux seuls militants du parti au pouvoir le CNDD-FDD. Les mêmes pratiques ont été observées en RDC lors des [élections présidentielle et législatives de novembre 2011, dans la province](#) du Katanga (sud-est du pays), où des cartes d'électeur étaient distribués à des enfants d'une dizaine d'années. Dans la [déclaration préliminaire de la Mission d'observation de l'Union africaine](#) aux élections législatives du 20 Décembre 2018 au Togo, les observateurs n'ont pas manqué de rappeler que l'audit des listes électorales avait pour but « d'éliminer certaines irrégularités constatées notamment l'enrôlement des mineurs et les inscriptions multiples ». Toujours au Togo, [la mission d'observation électorale de l'Union européenne](#) pour l'élection présidentielle de 2010 soulignait déjà des cas d'enrôlements de mineurs : « La MOE UE a relevé dans tous les CRV (Centre de révision et de vote ) des régions de la Kara et des

Savanes

(nord du pays) observés le jour de la révision supplétive des cas

d'enregistrement d'individus dont l'apparence portait à croire qu'ils

étaient mineurs.» Au [Tchad lors de l'élection présidentielle de 2016](#),

les opposants accusaient l'administration chargée du fichier électoral

d'enrôler des mineurs, des électeurs fictifs et des réfugiés.

Il faut noter que les expériences ont démontré que les processus

électoraux peuvent stimuler ou catalyser des conflits sociaux majeurs.

Dans une publication du bureau des nations unis en Afrique de l'Ouest et

le Sahel intitulée « [Comprendre la violence électorale pour mieux la prévenir](#) ».

Nous pouvons lire ceci : « La violence électorale est déclenchée

pendant la période électorale quand des parties en position de force ou

de faiblesse constatent que l'autre partie établit de manière unilatérale les règles du jeu électoral qui la favorisent. Les sujets

sur lesquels ce déclenchement est plus rapide restent : la mise en place

du fichier électoral, la mise en place de l'administration électorale

et les résultats électoraux. »

---



**Sékou Chérif Diallo**  
Fondateur/Administrateur  
[www.guineepolitique.com](http://www.guineepolitique.com)

---